

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 3 Février 1874

L'Assemblée nationale a commencé l'examen des nouveaux impôts, qui avaient été réservés faute d'un accord...

La différence entre les voies et moyens proposés par la commission et par le ministre a été exposée dans un discours très-éloquent...

Nous reproduisons le compte rendu analytique de ce discours :

M. Magne, ministre des finances. Avant que l'Assemblée soit appelée à voter les nouveaux impôts, il me paraît utile que je fasse connaître brièvement les points sur lesquels le gouvernement et la commission sont d'accord...

Nous sommes d'accord sur la nécessité absolue d'équilibrer le budget avec des ressources permanentes et renouvelables tous les ans...

Déjà la commission, le gouvernement et l'Assemblée ont été d'accord pour écarter une proposition de M. Keller, qui tendait à équilibrer le budget avec les ressources d'un emprunt...

Cette proposition, je la repousse de toutes mes forces. Si nous cherchons des sommes nouvelles, c'est pour payer l'intérêt de nos emprunts...

Il faut donc des impôts nouveaux pour ne pas être réduit à des emprunts se succédant d'année en année.

C'est pourquoi je vous demande de persévérer dans vos décisions et de rejeter l'amendement de M. Léon Say...

Des impôts nouveaux ? Ils sont devenus difficiles à trouver.

En effet, à mesure qu'on s'éloigne des événements, les impressions s'affaiblissent ; aujourd'hui on résiste à une augmentation même légère.

Puis, la matière imposable n'est pas infinie. Vous avez créé 5 à 600 millions d'impôts ; vous avez écrémé la matière imposable.

De plus, en adoptant de nouvelles taxes, l'Assemblée en a repoussé beaucoup d'autres. Or, on ne peut reprendre ni un impôt voté, ni un impôt rejeté.

Après beaucoup d'études, j'ai proposé quinze impôts nouveaux devant produire 149 millions.

L'un de ces impôts, la taxe de réexpédition des lettres, a été écarté par la commission du budget, d'accord avec le gouvernement.

Deux ont été modifiés : ceux sur les soudes et sur les chèques ; neuf ont été adoptés par la commission ; huit ont été votés par l'Assemblée.

Mais les trois autres ont donné lieu à des dissentiments graves ; ces impôts sont l'impôt sur le sel, l'impôt sur la petite vitesse, l'impôt sur les effets de commerce.

J'avais proposé un demi-décime sur le sel, quelque répugnance que j'eusse à le proposer. Je m'étais efforcé de frapper tout le monde pour frapper chacun plus légèrement.

Le demi-décime devait donner 46 millions. La commission du budget proposa de porter la taxe à un décime, soit 32 millions.

Restent donc seulement deux points de désaccord. La commission du budget demande qu'on supprime le timbre des effets de commerce et l'impôt sur la petite vitesse...

Je dois expliquer pourquoi je préfère les impôts que j'avais proposés. Je demande au timbre sur les effets de commerce et à l'impôt sur la petite vitesse 38 millions.

Ces deux impôts s'adressent au commerce et à l'industrie. Est-il juste que l'industrie et le commerce supportent leur contingent de charges ?

L'impôt sur les matières premières s'adressait aussi au commerce et à l'industrie, c'est-à-dire au consommateur ; eh bien ! comment cet orage des matières premières fut-il détourné ?

L'examen de l'impôt sur le chiffre des affaires fut renvoyé à la commission du budget de 1872. M. Deseilligny, dans un excellent rapport, rendit plausible cet impôt qui fut pourtant repoussé par l'Assemblée.

Le commerce et l'industrie échappaient ainsi de nouveau aux charges qu'on cherchait à leur faire supporter. On essaya alors d'autre chose.

Le commerce et l'industrie échappaient ainsi de nouveau aux charges qu'on cherchait à leur faire supporter. On essaya alors d'autre chose.

Ainsi, au lieu de 165 millions qu'on reconnaissait juste d'imposer au commerce et à l'industrie, on n'imposait que 31 millions !

juste d'imposer au commerce et à l'industrie, on n'imposait que 31 millions ! C'était insuffisant. C'est alors qu'on réunit le conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Ce conseil, loin de reconnaître que le commerce et l'industrie étaient suffisamment chargés, proposa de les atteindre en s'adressant à la matière fabriquée.

L'administration des finances fut chargée de chercher le mode d'application de l'impôt sur les matières fabriquées. Je réunis au ministère un conseil des finances, et ce conseil reconnut que tous les impôts sur les matières fabriquées offraient une grande incertitude ; que, notamment, l'impôt sur les tissus, qui devait produire le plus, était impraticable au moins en 1874.

Cela me suffit. Puisque nous cherchions des ressources pour 1874, les impôts sur les matières fabriquées devaient être repoussés. Il fallait donc trouver un autre moyen d'atteindre le commerce et l'industrie.

Ce moyen, je crois l'avoir trouvé dans l'augmentation du timbre sur les effets de commerce et dans l'impôt sur la petite vitesse.

Que s'étaient proposé M. Thiers, M. Lucien Brun et le conseil supérieur du commerce ? C'était de ne frapper aucune industrie en particulier.

Nous avons trouvé le timbre des effets de commerce. L'effet de commerce étant l'instrument commun de toutes les transactions, tout le monde était frappé proportionnellement.

Non-seulement ce système était juste, mais il ne présentait aucun des inconvénients des systèmes antérieurement proposés. L'impôt sur les matières premières était équitable, mais il rencontrait les traités de commerce.

L'impôt sur les matières fabriquées frappait tout le monde, mais il était à peu près inapplicable ; c'était l'exercice permanent et universel.

Ils en ont d'autres, nous dit-on. L'impôt sur la petite vitesse est lourd, il paralysera le commerce, il détruira la richesse.

L'objection est un peu usée, car on l'a produite à l'occasion de l'impôt sur la grande vitesse, et ces fâcheuses prédictions ne se sont point réalisées.

Aussi bien que n'a-t-on pas dit de l'impôt sur les valeurs mobilières ? On décapitalisait Paris au point de vue du crédit ; on tuait le grand marché des capitaux ; on voulait 18 millions, on n'en obtiendrait pas 6.

L'impôt est si aisément supporté, qu'il a produit 32 millions.

Si vous voulez demander quelque chose à l'industrie et au commerce, il n'y a pas de moyens plus doux de les frapper. Pour ma part, je vous défie de trouver quelque chose de plus supportable que ces deux impôts.

Par le nouvel impôt sur la petite vitesse, un hectolitre de blé venant de Marseille à Paris paiera 12 centimes ; une tonne de houille venant de la frontière belge paiera 37 centimes.

Les deux impôts que je propose sont donc les plus doux pour ceux qui les supporteront. Ils seraient en même temps les plus profitables pour le Trésor.

Voyons maintenant si ceux qu'on leur oppose n'ont pas de plus grands inconvénients. (Parlez ! parlez !)

Le premier, qui élève de 50 0/0 le droit de succession en ligne directe, n'est pas équitable. Il fait payer ceux qui ne devraient pas payer.

Le second est une surtaxe de 22 à 23 francs par hectolitre d'alcool. Mais cette matière vous crie qu'elle en a assez, qu'elle ne peut même pas payer les impôts anciens.

Je ne fais pas d'objection à l'impôt sur les viandes salées et sur la réduction de 10 à 20 litres de la licence accordée aux bouilleurs de cru.

En est-il de même de celle sur la verrerie qui exigera un exercice permanent, des frais considérables, qui est évaluée à 1,500,000 fr., et cela pour un produit qui ne dépassera pas 5 millions ?

J'ajoute qu'elle est injuste. Pourquoi choisir, pour la frapper entre toutes, une industrie plutôt qu'une autre ?

On se rendra compte de cette injustice si l'on compare ce que la verrerie paiera par l'impôt direct de ce qu'elle paiera la taxe générale sur la petite vitesse.

Dans le premier cas, un quintal paiera 60 fr., tandis que par la taxe de petite vitesse, il ne paiera que 25 centimes.

Et ce n'est pas seulement sur les objets de luxe que pèserait l'impôt : les verres communs seraient atteints dans la même proportion.

L'impôt de la petite vitesse pèse sur tous ; l'impôt de la verrerie ne porte que sur une seule industrie en affranchissant les autres.

Les deux impôts que j'ai proposés avaient le mérite incontestable d'atteindre tout le monde, d'être légers pour chacun, de n'exiger aucuns frais de perception et de n'être point tracassiers.

Je termine par une considération qui a son importance. Généralement on considère le Trésor comme un être avide, peu préoccupé des souffrances publiques.

C'est là une erreur funeste. Le Trésor n'est pas l'ennemi des contribuables ; rappelez-vous l'apologue des membres et de l'estomac. On croit faire un acte utile à soi-même quand on refuse quelque chose au Trésor.

L'opinion publique, dans les hautes régions, se préoccupe à juste titre du renouvellement du Parlement Anglais, qui va avoir lieu dans peu de jours.

Le ministère actuel, battu à toutes les élections partielles depuis plus d'un an, est un ministère qui se désintéresse des diverses questions européennes, et qui, acceptant avec satisfaction les faits accomplis en Allemagne, n'a aucun souci particulier de la France.

Le parti Tory, s'ils reviennent au pouvoir, serait de rendre à l'Angleterre l'influence qui lui a appar-

tenu séculairement dans les affaires continentales. La France ne pourrait que gagner à la victoire des Tors; car le premier fait, le fait culminant, qui solliciterait toute l'habileté de la diplomatie anglaise, consiste précisément dans l'abaissement et l'annihilation de la France. L'Angleterre, par la force même des choses, aurait besoin de nous; et en même temps, elle devrait entretenir les relations les plus intimes avec l'Autriche. Nos rapports personnels avec cette dernière puissance sont excellents; aussi, est-il important d'éviter dans la presse française toute attaque directe ou indirecte contre la politique de l'Empereur François Joseph. Le *Journal des Débats* se rend l'interprète de cette pensée dans l'article suivant :

On paraît se préoccuper un peu depuis quelque temps, à Vienne et à Pesth, des relations actuelles de la France et de l'Autriche. La lutte religieuse engagée en Allemagne et l'éventualité de la réunion plus ou moins prochaine d'un conclave suffiraient à expliquer ce mouvement de l'opinion publique. La *Correspondance générale autrichienne* fait remarquer à ce sujet que, d'après des renseignements dignes de foi, le gouvernement français chercherait en ce moment à rendre ces relations plus intimes. Aucun homme d'Etat, aucun politique sérieux, dit-elle, ne saurait se dissimuler l'influence décisive qu'une entente cordiale entre les deux puissances devrait nécessairement exercer sur le maintien de la paix européenne, et cette entente, le cabinet de Vienne est disposé à y contribuer de tous ses efforts. La *Correspondance générale autrichienne* saisit cette occasion de gourmander certains journaux français « dont les rapports plus ou moins directs avec le gouvernement sont notoires », et qui ne craignent pas de diriger des attaques contre la politique actuellement suivie dans les questions intérieures par le ministère austro-hongrois. On ne saurait en effet comprendre, avec la meilleure volonté du monde, quels avantages particuliers ces feuilles pourraient se promettre pour la France d'un changement de régime en Autriche-Hongrie, et surtout du rétablissement du principe fédéraliste; d'autre part, leur attitude peu bienveillante à l'égard du gouvernement austro-hongrois ne semble guère faite pour augmenter des sympathies qui existent véritablement. Dans la situation douloureuse et toujours critique où nous ont mis les désastres de ces dernières années, nous devons nous appliquer avec le plus grand soin à nous concilier l'amitié des puissances que de communs intérêts peuvent inviter à se rapprocher de nous. La presse officieuse fera bien de profiter des réflexions que nous venons de reproduire.

Nous publierons, jeudi prochain, le discours d'un député jusqu'ici tout-à-fait inconnu, qui n'a pu retenir son indignation, en entendant M. Lockroy, radical de la plus belle nuance, parler audacieusement, à la tribune de l'Assemblée, de féodalité financière, de tyrannie du capital, de classes spoliatrices dans la société. M. Lockroy, avait été deux fois rappelé à l'ordre, quand M. Dufournel, lui a administré une victorieuse volée de bois vert. En quelques phrases rapides, énergiques, en quelques traits saillants et vivants, avec deux ou trois exemples irrésistibles, il a enseigné à ce pauvre M. Lockroy ce que c'est que la richesse, le crédit, l'impôt, le capital, le salaire, le progrès, et comment il n'est pas vrai que les riches exploitent les pauvres, et comme quoi un grand industriel, qui a fondé sa fortune sur le travail et l'économie, a rendu plus de services à la société et à l'Etat, à mieux mérité des ouvriers et des pauvres, que ces milliers de démagogues faïnésants, débauchés, envieux, piliers de café et de cabaret, incorrigibles bavards qui ne produisent rien que des déclamations, et qui ruineraient le pays, si les honnêtes gens n'étaient là pour réparer les brèches que font ces parasites à la fortune publique. Nos lecteurs seront heureux, nous en sommes sûrs, de connaître les propres paroles de M. Dufournel, qui n'avait jamais parlé, qui ne parlera plus peut-être, mais qui a voulu dire une bonne fois ce qu'il avait sur la conscience.

Revue des Journaux

Presse.

Les élections en Alsace-Lorraine, qui doivent avoir lieu dans quelques jours, ne paraissent pas devoir être favorables au nouvel empire allemand. Strasbourg, Colmar, Neufbrisch, Ribeauvillé viennent, en effet, de répondre à Sarreguemines et à Metz; ces villes héroïques, ces patriotiques populations, sont l'accord pour porter des candidats dont tout de programme est dans ce seul mot : protestation.

Le candidat qui pose sa candidature à Ribeauvillé s'exprime ainsi :

Il faut que la voix qui s'est fait entendre à Bordeaux retentisse à Berlin : « Un peuple d'un million et demi d'habitants a le droit de vie, il ne peut être supprimé, il ne peut être asservi, il doit prononcer lui-même sur ses destinées. Ce droit, il le revendique à jamais, il le tient ouvert pour la génération actuelle, pour les générations futures »

Le candidat de Strasbourg-campagne, M. Grouvel, s'associe en termes non moins précis au programme de M. Lauth, candidat de Strasbourg-ville. Qu'on lise plutôt les lignes suivantes de sa profession de foi :

Je désire que ma candidature ait la même signification, je veux dire celle d'une protestation énergique contre l'annexion, contre cet abus de la force qui, sans consulter le vœu des populations, nous a fait du jour au lendemain, de Français Allemands, et qui forcerait aujourd'hui nos enfants à porter les armes contre leur ancienne patrie, dans l'armée de laquelle ils comptent peut-être encore des frères, des parents, des amis.

A Colmar, le candidat des Alsaciens M. le curé Scenblin, de Neufbrisch, s'exprime avec la même énergie. « Alsaciens ! s'écrie-t-il, électeurs de la circonscription de Colmar, votre voix comprimée depuis trois ans peut enfin se faire entendre ! Nous avons été arrachés à la mère-patrie ; des citoyens paisibles auxquels on ne pouvait reprocher que leur conviction religieuse ou politique, ont été proscrits du sol alsacien, etc. »

Il paraît, dès aujourd'hui certain que ces candidats, dont le seul mot d'ordre est « protestation », triompheront dans quelques jours. Ils se joindront aux députés du Schleswig qui protestent contre l'inexécution du traité de Prague; ils s'allieront aux particularistes qui protestent contre le joug de l'unité prussienne; ils retrouveront les catholiques qui protestent contre ce qu'ils appellent l'asservissement de leurs consciences.

L'horizon du nouvel empire allemand n'est pas sans nuages.

Assemblée nationale.

Tous les gouvernements en Europe désirent la paix. M. de Bismarck, en ce qui le concerne a trop d'intelligence et de connaissance de la situation de notre pays pour vouloir aujourd'hui entrer de nouveau en lutte avec nous et prendre sans raison et sans prétexte une offensive qui aurait pour toutes les parties engagées des conséquences impossibles à prévoir; mais si M. de Bismarck ne cherche pas la guerre, parce qu'elle est contraire aux intérêts de l'Allemagne, il n'en veut pas moins faire à la France le plus de mal possible, en la mettant sous le coup d'inquiétudes continuelles qui arrêtent chez elle les affaires, le commerce et l'industrie, et l'empêchent de se reconstituer.

En parlant ainsi, nous ne récriminons pas, nous n'inventons rien; nous ne faisons que répéter ce que disent sans cesse les journaux inspirés par le célèbre homme d'Etat dont on doit reconnaître et proclamer la franchise. M. de Bismarck est notre ennemi acharné; il le dit, il le proclame, et il ne veut pas que nous l'ignorions, comme il ne veut pas que le monde l'ignore.

Tous ces bruits de guerre, toutes ces attaques contre nous, rentrent dans le système général qu'il applique sans relâche. Nous n'avons qu'un moyen d'y répondre, c'est de faire connaître avec calme la vérité, d'éviter jusqu'aux moindres prétextes de discussions avec lui, de n'intervenir en rien dans les affaires intérieures de l'empire d'Allemagne, et de nous occuper exclusivement des nôtres. Cette mission, pour nous, est noble et grande; elle suffit à notre génération.

Donnons au monde l'exemple de la résignation, de la patience et du travail. Combattons avec énergie le radicalisme et les mauvaises passions, rétablissons chez nous l'ordre moral, reconstituons la famille, aimons et défendons notre religion et mettons en pratique les grandes vérités qu'elle nous enseigne; nous combattons ainsi de la manière la plus sérieuse et la plus efficace la politique de M. de Bismarck. Voilà ce que doit faire notre pays dans la situation où il se trouve placé.

Informations

M. Vautrain, député et président du conseil municipal de Paris, vient d'être obligé de donner sa démission de cette dernière fonction. Voici le récit édifiant de la séance du conseil municipal, dans laquelle ce fait s'est produit avant-hier. Ajoutons que M. Vautrain est un républicain modéré. On va voir qu'elle jolie perspective nous présente la république, et combien les hommes honnêtes, comme M. Vautrain, doivent arriver au dégoût de ce parti qui presque toujours n'est autre que le parti de la Commune :

M. Mévier dépose une proposition ainsi conçue : « Considérant que si, dans l'état actuel du commerce et de l'industrie, un homme valide a de la peine à faire face aux difficultés de la vie, les familles privées de leur chef sont à fortiori condamnées à une existence lamentable, une somme de 40,000 fr. est votée pour être distribuée aux familles des transportés. »

M. Delzauts s'élève contre cette proposition et déclare que s'il y a des secours à donner, ils ne sont pas plutôt dus aux familles des insurgés qu'à tous les autres malheureux de Paris.

M. Mévier explique que sa proposition lui a été inspirée par une pitié profonde envers des innocents qui meurent de faim. — Ailleurs, il y a sans doute des misères cruelles; mais là où le chef de la famille est au milieu des siens, il peut y avoir une épargne, si faible qu'elle soit, tandis que les familles des transportés en sont absolument privées.

M. le préfet de la Seine croit devoir dire (car il faut qu'on le sache) que la Ville et l'Etat, quand ils font l'emploi des sommes inscrites à leurs budgets de l'assistance publique n'ont jamais fait de distinction entre les malheureux. On s'efforce de soulager toutes les misères quelquefois poignantes, trop souvent le chef de famille a disparu, soit que la maladie ou la mort l'aient enlevé aux siens. Le conseil est libre de faire une distinction entre les malheureux et d'avoir des préférences; mais l'administration ne saurait admettre cette inégalité, ni ces préférences.

M. le président Vautrain déclare qu'il prend la parole comme membre du conseil et non comme président; qu'il a eu souvent à s'occuper, de concert avec l'administration, de la question des secours, et qu'il a pu personnellement apprécier l'impartialité absolue qui a présidé à la répartition. C'est ainsi que la subvention municipale extraordinaire accordée à l'assistance publique a été augmentée de 2 millions depuis l'année 1872. Il n'admet pas qu'on doive établir une catégorie spéciale en faveur des familles de condamnés comme ayant pris part à l'insurrection. Il est partisan du soutien de toutes les infortunes; mais, encore une fois, on doit procéder avec impartialité dans l'allocation, et le conseil oublierait les règles qui lui sont imposées, s'il appuyait par son vote une motion d'exception comme celle qu'on lui propose, et qui affecterait forcément un caractère politique plutôt que celui d'un acte de bienfaisance.

Après quelques observations de MM. Alain-Targé et Binder, M. le président propose de mettre aux voix la question préalable.

Cette proposition est adoptée.

La question préalable est mise aux voix et repoussée.

M. le président Vautrain déclare qu'en présence de ce vote il donne sa démission. — En conséquence, il quitte le fauteuil, où il est remplacé par M. Thorel, vice-président.

L'Académie française vient de nommer trois membres qui occuperont les fauteuils de MM. Lebrun, Vitet et Saint-Marc Girardin, décédés.

En remplacement de M. Lebrun, M. Alexandre Dumas a été élu, au premier tour, par 22 voix, contre 8 données à M. de Ségur.

En remplacement de M. Vitet, M. Caro a été élu par 18 voix, contre 11 voix données à M. Charles Blanc.

En remplacement de M. Saint-Marc Girardin, M. Mezières a été élu par 18 voix, au troisième tour, contre 6 données à M. Boissier, qui, aux premier et au second tour, avait obtenu 9 voix.

Pour chacune de ces trois élections, une partie de l'Académie a porté M. Taine, écrivain distingué mais très-matérialiste. M. Taine a obtenu au plus 9 voix. Le succès de M. Caro, si connu par ses travaux sur la religion et sur la philosophie spiritualiste, est un fait très-heureux.

Les 2 dépêches suivantes montrent clairement que les projets et les menaces de M. de Bismarck peuvent rencontrer de sérieuses résistances :

Bruxelles, 31 janvier.

L'Indépendance et l'Etoile disent qu'elles ne connaissent pas les moyens que la Constitution belge met-

trait à la disposition du gouvernement pour réprimer les manifestations dont on se plaint à Berlin.

Londres, 31 janvier.

Le *Daily Telegraph* a reçu de Berlin, en date d'hier, la dépêche suivante :

« Les relations entre les gouvernements d'Italie et d'Allemagne sont sensiblement refroidies. Le gouvernement allemand voit un manque de bonne volonté dans les réponses évasives du Quirinal aux demandes qui lui ont été adressées par M. de Bismarck relativement aux révélations du général de La Marmora. « Le gouvernement allemand est, de plus, peu satisfait que le ministère italien ne présente pas de projet de loi pour interdire la publication de documents diplomatiques sans autorisation. On se montre désappointé, dans les hautes régions que les Italiens ayant parlé de leur amitié ne la témoignent pas par des faits. « On croit que le chancelier fédéral a exprimé très-nettement son opinion sur ce sujet au représentant italien. L'attitude de la presse italienne dans l'incident La Marmora a beaucoup offensé ici. On espérait plus de cordialité. »

Chronique locale

et méridionale.

M. le Préfet du Lot, vient d'adresser à MM. l'Inspecteur d'Académie, les Sous-Préfets, Inspecteurs primaires, Maires et Instituteurs, la circulaire suivante :

Messieurs.

Je crois devoir appeler votre attention sur un abus qui est aussi contraire aux intérêts de la défense nationale qu'à ceux de l'instruction publique.

Afin de se soustraire à la loi du recrutement, un assez grand nombre de jeunes gens demandent des emplois d'instituteur-adjoint pour des écoles qui ne remplissent pas les conditions réglementaires au point de vue du chiffre de la population scolaire, et des instances sont faites près de moi pour faire agréer ces demandes.

Je n'ai pas besoin de vous signaler les conséquences fâcheuses de ces complaisances qui privent l'armée de soldats aptes au service.

Je dois vous faire remarquer que l'admission, dans l'enseignement, de personnes presque toujours sans vocation et sans instruction suffisante, produit l'encombrement le plus regrettable dans le personnel des instituteurs.

L'administration se trouve ainsi gênée pour placer les élèves-maitres qui sont sortis de l'école normale.

Je dois enfin vous signaler un dernier inconvénient, celui de favoriser la paresse des instituteurs en leur donnant des auxiliaires dont ils n'ont nul besoin.

Les motifs que je viens de développer vous paraîtront suffisants pour justifier la mesure que je crois devoir prendre : à l'avenir, aucun instituteur-adjoint ne sera agréé dans une école à moins qu'on ne justifie du chiffre de 80 élèves.

Je compte, Messieurs, sur votre zèle, pour prévenir des demandes qu'il me serait impossible d'accueillir.

Je n'admettrai aucune exception à la règle que je viens de poser.

Je crois devoir vous rappeler que, d'après la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique du 10 août 1870, les dossiers des demandes en création d'emplois d'instituteur-adjoint, doivent comprendre les pièces suivantes :

- 1° Une délibération faisant connaître l'avis du conseil municipal sur la création projetée et sur les moyens de pourvoir à la dépense;
- 2° La liste de tous les enfants qui fréquentent l'école avec indication, pour chacun d'eux, des noms, prénoms et date de naissance;
- 3° Le plan de la maison d'école et du logement de l'instituteur, avec indication des pièces qui pourront servir d'habitation à l'adjoint ou à l'adjointe.
- 4° La liste des écoles de la commune, indiquant le nombre d'élèves que chacune reçoit;
- 5° Une note indiquant le traitement de l'instituteur-adjoint, et les moyens de pourvoir à la dépense;
- 6° La copie des budgets communaux.

Recevez etc...

Par décret en date du 31 janvier M. Loze, sous-préfet de Florac, a été nommé sous-préfet de Figeac, en remplacement de M. de Montbron nommé secrétaire général de la préfecture de la Mayenne.

Par décision de Monseigneur, M. Rigal, curé de Fages, est nommé curé de Larozière.

SOCIÉTÉ DES ETUDES.

Séance du 2 février 1874.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bétillé de Ste-Nébonle, est reçu à titre de membre correspondant.

M. le Directeur donne lecture d'une lettre de M. le préfet qui envoie en communication à la Société la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril prochain.

M. l'abbé Martin envoie le catalogue des pièces relatives à l'Université de Cahors, contenues dans le 122<sup>e</sup> volume de la collection Doat.

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société décide à l'unanimité, qu'elle élira un secrétaire-général, et nomme une commission pour déterminer ses attributions.

Un membre donne des détails sur une découverte de bismuth, faite à Meymac, dans la Corrèze. Ce serait une découverte très importante, si le gisement était considérable.

M. l'abbé Boulade présente un album des monuments du Quercy, dessiné par le jeune Vidal. La Société regrette que l'exiguïté de ses ressources ne lui permette pas d'encourager d'une manière plus efficace le talent de ce jeune artiste, qui montre de véritables dispositions.

Il est ensuite donné lecture de trois pièces de vers : *Le printemps à Cahors*, par M. J.-B. Poulet, contre-maître à Richompré (Vosges) ; *A Divona*, par M. Baudel ; et *l'Hiver à Montlouis*, par M. Dangé d'Orsay.

La séance est levée à dix heures.

Le concert donné dimanche par l'Orphéon de Cahors, n'avait pas attiré les auditeurs que l'on était en droit d'attendre. Les loges étaient vides pour la plupart, et semblaient protester contre cette société orphéonique qui a fait honneur à notre cité, dans les concours lointains où elle a brillé au premier rang.

Nous ne comprenons pas cette indifférence : elle est inexplicable, elle est injuste.

La soirée a été bonne, malgré quelques défaillances bien vite réparées.

Les chœurs ont été vigoureusement enlevés par l'Orphéon. D'un rythme tour à tour puissant ou léger, les morceaux d'ensemble étaient fort bien choisis pour mettre en relief les qualités d'une Société qui est en voie de réorganisation et qui certainement égalera sa devancière. La partie des basses est surtout excellente.

MM. Pezet, Lacoste, Cambou, Willès et Lacombe, ont chanté les soli avec succès.

Mais il est un artiste excellent qui n'a pas peu contribué à donner de l'éclat à cette soirée. C'est M. Mosnier, le comique de bonne compagnie, si fin, si distingué, que l'on a si fort applaudi dans quatre chansonnettes, bien différentes de genre, et qu'il a interprétées avec un talent justement apprécié.

M<sup>me</sup> Combes tenait le piano d'accompagnement, c'est assez dire pour son talent et pour notre plaisir.

FOIRE DE CAHORS DU 2 FÉVRIER.

Favorisée par un temps qui ne laissait rien à désirer, la foire a été fort belle et quoi- qu'elle ait été contrariée par celle de Caus- sade, l'affluence a été considérable.

On n'a pas moins compté de 900 paires de bœufs, de 12 à 1300 moutons, 310 porcs, dont 60 gras et 250 petits, 12 mulets, 15 chevaux et 16 baudets.

Quelques uns des bœufs présentés au concours, se sont vendus à raison de 48 et 49 fr. les 50 kilog. poids vif, et les autres à raison de 43 à 44 fr.

Les moutons gras, à raison de 85 fr. le kilog. poids vif également et les porcs, de 45 à 50 fr. les 50 kilog.; les petits porcs se sont vendus à bien bon marché, relativement à leur grosseur.

Il y a eu une diminution de 60 à 80 fr. par paire sur les bœufs d'attelage, mais il s'est fait peu d'affaires sur ceux-là, et pour cause les propriétaires qui étaient venus pour en acheter, ont reconnu que les vendeurs avaient des prétentions au-dessus des cours ; ils comptent sur la foire de Frayssinet et sur celles des environs de Gourdon, où ils croient réussir, les prix y étant mieux fixés et mieux connus.

Le blé se maintient toujours dans les mêmes

prix. Il en a été exposé en vente 500 hectolitres, dont 350 ont été vendus à divers prix qui donnent une moyenne de 29 fr. 40 c.

Sur 170 hect. de maïs, il en a été vendu 147 au prix moyen de 18 fr.

Les cafetiers, les maîtres d'hôtels et les albergistes doivent être satisfaits, car on a eu lieu de remarquer que les premiers de ces établissements étaient littéralement comblés et on pense qu'il devait en être à peu près de même pour les autres.

Pas d'accidents, ni vols, ni contraventions à signaler.

Il a été perdu un porte monnaie, contenant 22 fr. ; il a été trouvé par une dame, qui s'est empressée de venir en faire la déclaration à la police ; une demi heure après, ce porte-monnaie était rendu à son propriétaire.

On écrit de Montcuq au *Moniteur Vinicole*, de Paris :

La température est très favorable à la taille de la vigne et malgré cela les vigneron s'abstiennent et attendent encore de peur des gelées, aussi on ne voit que peu de vignes taillées, tandis que les autres années c'était presque terminé vers le 15 février.

J'avais attendu que les affaires en vins reprennent un peu d'activité, afin de pouvoir vous donner des cours pratiqués et vous citer quelques affaires sérieuses traitées ; mais toujours même situation, peu ou point d'affaires. Cependant les prix ont peu fléchi, et on paye toujours les vins nouveaux : 1<sup>re</sup> qualité logés de 2 à 3 couleurs 450 à 500, dito 1 à deux couleurs 400 à 450 dito.

Dito une couleur vins de table 380 à 400.

Nous lisons dans le *Progrès*, de Villeneuve :

Une petite réaction s'est produite sur nos marchés au blé. La baisse est à peu près de 1 fr. par hectolitre ; un croit même qu'elle ne s'arrêtera pas là.

Le temps est très beau ; les journées sont splendides et les nuits très froides ; si le froid est assez vif pour détruire les insectes nuisibles à l'agriculture, le blé n'augmentera pas. Nous aurons des céréales et des fruits.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

Hier, notre marché a été très calme, il ne s'est presque pas traité d'affaires ; la culture demandait 31 fr. des 80 kilos, mais la meunerie en grande partie n'offrait que 30-50. Les transactions ont donc été sans importance.

Un assez grand nombre de vendeurs auraient livré à 31 fr.

M. Léon Valéry se décide à nous donner la suite de sa Légende.

Nos sincères remerciements à M. X\*\*\*, qui n'avait pas hésité à accepter la tâche ingrate de mener à fin *Lou Roc de Saouto Méric*, et dont nos lecteurs apprécieront du reste bientôt le vigoureux et sympathique talent, dans une œuvre historique du plus vif intérêt.

L. L.

Variétés

LOUROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XII (Suite)

LE GIBET.

Le château de Mercuès d'aujourd'hui, devenu l'une des résidences princières des évêques de Cahors, ne rappelle en rien celui de 1428, construit en prévision d'éventualités dont n'a pas eu à se préoccuper la civilisation moderne.

C'était, au XV<sup>e</sup> siècle, une lourde masse, bâtie sur le sommet à pic qui domine le Lot, moins pour servir d'habitation à ses maîtres, que pour commander la vallée et protéger Cahors contre les surprises d'un ennemi armé.

Les deux ailes qui se détachaient du corps de logis, dans la direction de l'est, étaient reliées entre elles par une épaisse muraille crénelée, et formaient une vaste cour où la garnison pouvait se masser au besoin.

Aux deux extrémités de cette sorte de rempart, s'élevaient deux tours en plate-forme, dont l'une

Au point du jour le jeune diacre était sur pied. Le front appuyé au mur, il regardait par une meurtrière, le coteau au pied duquel il était né.

Au souvenir de son père, ses yeux se remplirent de larmes.

Le reverrait-il jamais ? Presserait-il encore sur son cœur Madelaine, qui l'aimait tant ?

C'est ce qu'il se demandait, quand la porte roula sur ses gonds.

Quatre hommes d'armes parurent.

— « Bernard de Cels ! » dit brusquement un des soudards, en lui faisant signe de le suivre.

Le prisonnier obéit et parvint, avec eux, sur la plate-forme de la tour, où se trouvait le seigneur de Salviac, Bernard de Boissières.

Les yeux tournés du côté du Nord, le commandant de la place paraissait si préoccupé, qu'il s'aperçut à peine de l'arrivée de Bernard de Cels.

— « Ah ! c'est vous ! » dit-il ; « Je vous demande pardon de vous avoir éveillé de si bonne heure, mais vous venez à propos... Vous êtes jeune et vous avez bon œil... Voyez-vous, là-bas, à l'horizon... ? »

Le jeune homme porta ses regards dans la direction d'Espère, que lui indiquait Bernard de Boissières.

— « Que remarquez-vous ? » demanda le capitaine.

— « On dirait un nuage de poussière, sur la route qui conduit à Catus. »

— « Et dans ce nuage de poussière ? »

— « Des reflets d'acier et des bannières flottant au vent. »

— « A merveille !... Mais voilà le tableau qui se dessine, et ce sont bien des chevaux que j'aperçois, si je ne me trompe... Ah ! c'est votre fort de Mercuès, qu'il faut à votre Seigneurie, Monsieur de Cahors !... Et pour le reprendre, vous appelez à votre aide votre noblesse du Quercy, sans oublier !... Mais voyez donc, jeune homme !... par le sang du Christ ! ce sont les couleurs du capital de Buch, que l'on distingue, au détour de la route. »

Bernard de Boissières ne se trompait pas.

Prévenu que ses partisans étaient assiégés dans le fort de Mercuès, le puissant seigneur des Landes avait quitté les bords de Lérie et, à la tête de quinze cents cavaliers, accourait au secours de la place.

Attaché au parti des Anglais par des traditions de famille, le *capitoul* ou *capoudat* de Buch s'était engagé dans la guerre de cent ans, avec cette haine aveugle qu'on suce avec le sang et qui a sa source dans la vengeance.

Son père était ce fameux Jean de Grailly, qui commandait, pour Charles-le-Mauvais, à la bataille de Cocherel, en 1364.

Battu, avec les Navarrois et les Anglais, sur les bords de l'Eure, par Duguesclin, il avait été fait prisonnier après des efforts désespérés, dignes d'une meilleure cause, et était mort à Paris, à la tour du Temple, légua à sa postérité ses ressentiments contre les rois de France.

Son fils était digne d'un pareil patrimoine.

Bernard de Boissières n'avait pas eu tort de compter sur sa haine, pour donner cours à ses propres rancunes.

Après Nolibarba, qu'il détestait par jalousie, nul n'était plus odieux au seigneur de Salviac que le jeune diacre, à raison même de son caractère d'homme d'église.

C'est que, chez Bernard de Boissières, l'impiété égalait la barbarie.

L'histoire parle de ses serments trahis, au mépris des évangiles et de la sainte-hostie, sur lesquels il les avait faits (1).

Aussi, est-ce avec une joie cruelle, qu'il se plut à torturer le cœur de son prisonnier.

— « Corps de Dieu ! » s'écria-t-il, en ricanant : « mon lieutenant vous fait visite, et vous le retenez, Monsieur de Cels !... eh oui ! voilà ce qu'il fait, votre illustre père, messire diacre !... qu'il garde donc son prisonnier ; mais sang pour sang et tête pour tête !... N'est-ce pas que la vôtre est assez belle pour que j'y gagne, et il n'y a que vous qui perdiez au change ! »

Le jeune homme comprit.

Ses traits se couvrirent d'une pâleur mortelle.

— « Et tenez, » reprit Bernard de Boissières, d'un ton narquois, « voilà qu'on distingue tout-à-fait... N'est-ce pas le capital de Buch qui s'avance en tête ?... c'est bien cela... Maintenant, voyez-vous, là-bas ? »

Bernard de Cels regarda dans la cour et recula d'épouvante.

Le poteau sinistre était dressé et la corde se balançait, prête à recevoir la victime.

— « Vous comprenez ? » ajouta froidement le capitaine.

— « Mon Dieu ! mon Dieu ! » s'écria le malheureux jeune homme ; « mais qu'ai-je donc fait pour mourir ainsi ?... Oh ! grâce, seigneur ! N'avez-vous pas de fils, et voudriez-vous qu'on fût sans pitié pour lui ?... c'est en son nom que je vous implore !... »

Bernard de Boissières se tourna vers les hommes d'armes et fit un signe.

Les soudards s'emparèrent du jeune diacre qu'ils entraînaient.

(A suivre.)

Dernières nouvelles

La *Presse*, qui passe avec le *Français* pour traduire souvent la pensée du Gouvernement, contient les lignes suivantes auxquelles nous nous empressons d'applaudir :

Nous apporterons désormais plus de réserve dans les discussions relatives au septennat, parce que nous ne voudrions pas entraîner nos honorables contradicteurs dans une voie qui pourrait être dangereuse pour eux.

Nous apprenons en effet que le cabinet est tout entier parfaitement décidé à faire intenter des poursuites contre les journaux qui se livreraient à des attaques contre le septennat et qui en contesteraient la légalité.

Un vote solennel de l'Assemblée nationale, usant de son pouvoir constituant, a placé, durant sept années, l'autorité du maréchal de Mac-Mahon au-dessus des atteintes des partis et de toute contestation.

Le gouvernement veut résolument faire respecter ce vote.

Décidément M. de Bismark se calme et rentre sous sa tente, après une première démonstration contre ces voisins. Son journal, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contient ce qui suit :

« Le gouvernement impérial ne négligera aucune exhortation courtoise et amicale de nature à confirmer la France et la Belgique dans la voie d'une politique qui donne des garanties aux relations d'amitié que les nations paisibles se doivent entre elles. »

Est-ce que M. de Bismark ne serait pas satisfait de l'accueil qui a été fait en Belgique et même en Italie à ses réclamations ? Cela serait bien possible ; car, comme on le voit, le langage de son journal est singulièrement modifié. Il est établi que M. de Bismark n'a trouvé des appuis résolus qu'en Suisse, où règne le plus pur radicalisme. Nous savons déjà que radicaux et Prussiens étaient toujours bons camarades et bons amis ; mais vraiment les radicaux suisses dépassent les bornes en fait de zèle prussien.

On lit à ce sujet dans la *Liberté* :

Le télégraphe nous apprend que de nouvelles mesures de rigueur viennent d'être édictées par le gouvernement bernois contre les prêtres catholiques révoqués, et que, sans doute pour mieux faire leur cour au grand-chancelier d'Allemagne, messieurs du haut Conseil fédéral semblent disposés à mettre l'exil au premier rang des pénalités applicables aux prêtres qui ne courberont pas suffisamment la tête sous les injures et les quolibets dont les partisans du culte dissident croiront devoir les poursuivre. Nous aimerions à voir la Suisse plus réservée en ces matières, et nous nous étonnons grandement de l'oubli où l'on paraît être à Berne des dangers que la Prusse et sa politique ont fait de tout temps courir à l'indépendance helvétique. Le conflit de Neuchâtel n'est point si profondément endormi que M. de Bismark ne puisse aviser à le réveiller aussitôt que l'heure lui semblera propice aux intérêts du roi, son maître.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 3 février.

Les six premières élections connues d'Alsace-Lorraine, sont favorables au parti français avec une majorité énorme. L'évêque de Strasbourg et l'évêque de Metz sont élus ainsi que deux curés. Cette protestation en faveur de la France et du catholicisme est admirable et consolante.

Des bruits contradictoires arrivent d'Espagne au sujet de Bilbao.

Versailles, le 3 février, 3 h. soir.

De nouvelles dépêches sur les élections d'Alsace-Lorraine annoncent trois nouvelles nominations ayant le caractère français et catholique : Deux prêtres ont encore obtenu une grande majorité.

Moriones actuellement près de Vittoria voudrait aller secourir Bilbao très menacé, mais les carlistes lui harrent passage.

Bismark a fait arrêter et transporter à la gare hier soir, l'archevêque de Pozen.

Bourse de Paris

Paris, 3 février 1874

Rente 3 p. %	58,20
— 4 1/2 p. %	84,00
— 5 p. %	93,10
— 5 p. % emprunt 1872	93,30

(1) Procès-verbal des consuls de Cahors de 1428.

Annonces

AVIS AUX CONSOMMATEURS.

M. DELANGRENIER, préparateur du RACAHOUT des Arabes, du SIROP pectoral et de la PATE de NAFÉ, prévient les consommateurs qu'ils doivent refuser tout le flacon ou toute boîte qui auraient été exposés dans les montres ou vitrines (l'humidité et le soleil leur étant très nuisibles). — Des boîtes et flacons vides sont à la disposition de MM. les pharmaciens, quand ils en feront la demande.

**MAL DE DENTS.** — L'eau du Dr OMÉ-ARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les Pharmacies.

Tous les modèles de Pianos des Manufactures de PHILIPPE H. HERZ neveu et C<sup>o</sup>, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

BERNARD PALISSY Roman par ELIE BERTHET  
Voir le DEUX Février  
**PETIT MONITEUR**

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs  
4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLENDIDES ÉTRENNES :

**Guerre de 1870-1871**, histoire politique et militaire, par A. WACHTER; 47 dessins inédits de A. DANJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8° jésus relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

**Œuvres posthumes de Napoléon III**, autographes inédits grand in-8°. — Prix, franco... 7 fr. 50

**La Mosaïque**, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4°, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50

**Le Siège de Paris**, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8°, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE.

Quatorze ans d'une prospérité dont aucun exemple analogue ne s'était encore produit, ont prouvé que la *Mode illustrée* est un journal indispensable aux femmes de toute condition, puisqu'elle enseigne la véritable élégance, et la met à la portée de toutes les fortunes en publiant chaque année 500 patrons en grandeur naturelle, de forme excellente, et accompagnés d'explications si claires et si minutieuses, que la femme la plus inexpérimentée, ne peut manquer de réussir, en faisant ses vêtements d'après ces patrons.

Tous les travaux ayant une utilité pratique, comme tous les travaux d'agrément, remplissent tour à tour les 52 numéros que la *Mode illustrée* publie chaque année.

Un numéro par semaine. — Deux planches de patrons par mois. — Romans choisis de façon à pouvoir être lus par toute la famille. — Articles d'éducation. — Conseils concernant l'ameublement, la tenue du ménage, etc., etc... sous la direction de M<sup>me</sup> ÉMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie à l'Administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot frères, fils et C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; mais dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre

timbres pour l'année.

Prix pour les Départements :

1<sup>re</sup> édit. : 5 mois 3 f. 50; 6 mois 7 f. »; 12 mois 14 f. »  
4<sup>e</sup> — 5 mois 7 f. »; 6 mois 13 f. 50; 12 mois 25 f. »

S'adresser également dans les Librairies des départements.

Le *Manuel général de l'Instruction primaire*, publié par la librairie HACHETTE, vient d'obtenir, à l'Exposition de Vienne, un *diplôme de mérite* dans la personne de son rédacteur en chef, M. Defodon.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

**E. JOLY, SUCCESSEUR**

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ÉTRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT

DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE

PRIX MODÉRÉS

Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

**M. ESCOFFRE, CARROSSIER**

A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, reps soie, gris argent et peinture neuve. Phaëton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.

Des petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit. Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie.

Echange de Voitures d'occasion.

• EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

1874  
**CALENDRIER**  
DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**



A CAHORS  
EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte, le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.

Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

**E. BORS**

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants :

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants; Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A CÉDER DE SUITE

A Cahors

**UN CAFÉ**  
parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.

S'adresser au bureau du Journal.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

**Nos Maîtres hier**

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaillé.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTES.

chez **CONTOU**, boulanger,  
rue St-James, à Cahors.